



Syndic ripoux à qui s'adresser?

Par **marina**, le **20/08/2009** à **16:25**

Bonjour,

J'habite dans une copropriété habitée par des personnes âgées, des propriétaires à l'étranger (donc pas très regardants sur la gestion des comptes) et une grande part de millièmes détenus par un hôtelier qui a vendu les chambres en résidence service (sans que le notaire avertisse le syndic de ces ventes individuelles) et qui laisse une belle "ardoise" de charges impayées (+ de 70.000 euros) + des travaux sans devis comparatifs etc etc Bref, un embroglio juridique où tout le monde se renvoie la responsabilité.

En plus, les charges sont astronomiques et rendent ces appartements impossibles à louer ou à vendre (300 euros/mois de charges pour un 3 pièces de 68m²)

Je sais qu'il y a la possibilité de demander l'accès à la comptabilité, mais je ne suis pas experte et seule une personne connaissant parfaitement la gestion pourrait déceler les anomalies ou plus!

A qui s'adresser??

Merci par avance à qui voudra bien me renseigner

Par **jeetendra**, le **20/08/2009** à **17:19**

UDAF des Alpes-Maritimes

15, rue Alberti

06047 NICE Cedex 1

Tél. : 04 92 47 81 00

Fax : 04 92 47 81 01

A.D.E.C.O - C.L.C.V. 06

Association des Copropriétaires - Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie des Alpes Maritimes.

Maison des Associations. 288 chemin de St Claude - 06600 Antibes.

Permanences : Lundi : 14 H /17 H (Copropriété)

Adresse Postale : Salle des Associations - cours Massena - 06600 Antibes.

Contact téléphonique les lundi, mercredi et vendredi : 10 H/12 H - Tel : 06.87.96.39.86.

UFC-QUE CHOISIR 06

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir des Alpes Maritimes.

Maison des Associations, 9 rue Louis Braille - 06400 Cannes.

Tél : 04 93 62 43 72 - Fax : 04 93 62 23 75 (siège Nice)

Permanences : les 2ème et 4ème mardi du mois 9H/12H, sur RDV.

Bonjour, contactez l'une de ses 3 Associations, ils vous aideront à trouver une solution à votre problème, courage à vous, cordialement